



HAL
open science

Politique urbaine et engagement militaire. Toulouse et Amiens face à la proximité de la guerre au XVI e siècle

Pierre-Jean Souriac

► To cite this version:

Pierre-Jean Souriac. Politique urbaine et engagement militaire. Toulouse et Amiens face à la proximité de la guerre au XVI e siècle. Oliviar Carpi; Philippe Nivet. Guerre et politique en Picardie, Encrage, p. 25-40, 2007, Guerre et politique en Picardie. halshs-01585162

HAL Id: halshs-01585162

<https://shs.hal.science/halshs-01585162>

Submitted on 11 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Politique urbaine et engagement militaire
Toulouse et Amiens face à la proximité de la guerre au XVI^e siècle

Guerre et politique en Picardie – UPJV, 19 mai 2006

Pierre-Jean Souriac
Université Jean Moulin – Lyon III

Olivia CARPI et Philippe NIVET, *Guerre et politique en Picardie aux époques moderne et contemporaine*, Amiens, Encrage, 2007, p. 25-39.

Toulouse et Amiens, deux contextes à première vue opposés, deux villes que l'histoire de la guerre semble avoir façonné de manière radicalement différente. D'un côté, Amiens incarne remarquablement une ville de province frontière, exposée traditionnellement aux armées ennemies, rompues à des pratiques de mise en défense imposées par les contraintes conjoncturelles. De l'autre Toulouse, ville de l'intérieur et qui au XVI^e siècle n'a plus connu l'odeur de la poudre depuis les chevauchées du Prince Noir du temps de la guerre de Cent Ans. Pourtant, en ouvrant les archives toulousaines et les archives amiénoises, tant durant les règnes de François I^{er} et d'Henri II que durant la période des guerres de religion, apparaissent des comportements liés à la chose militaire qui semblent à première vue similaires. Même discours sur le danger de l'ennemi, qu'il soit Bourguignon, Espagnol ou protestant, l'une et l'autre ville ayant fait le choix de l'intransigeance catholique au cours des guerres de Religion. Même discours sur le privilège urbain lié au droit de se défendre soi-même, et par-là, d'œuvrer à la défense du roi et du royaume dans son ensemble. Mêmes exigences royales quant aux contributions de guerre et donc même rhétorique du service au souverain. Enfin, même comportement face à l'urgence de la guerre qui impose levée d'hommes, travail aux fortifications – omniprésent à Toulouse comme à Amiens – et mise en place des guets et autres gardes urbaines. A parcourir rapidement les délibérations municipales ou mêmes les chapitres des comptes des deux cités, on a le sentiment d'être dans deux archétypes de *Bonne ville* telles qu'elles se plaisaient à se définir elles-mêmes à cette époque, telles que l'historiographie les a modélisées à partir des travaux de Bernard Chevalier¹. Elles étaient également deux capitales de province, et d'ailleurs de deux riches provinces, l'une en Picardie, l'autre en Languedoc. Entre 20 et 28 000 habitants pour Amiens, autour de 45 000 pour Toulouse, dans les deux cas, ces deux unités occupaient le sommet de la hiérarchie urbaine de leur région. Enfin, pour l'une comme pour l'autre, la première moitié du XVI^e siècle fut un temps d'expansion économique remarquable, autour de la saïeterie à Amiens, autour du pastel à Toulouse.

Pourtant, derrière ce modèle, se pose la question d'un comportement original face à des données conjoncturelles qui ne regardaient que l'histoire particulière des villes. Le rôle politique d'un échevin amiénois est-il comparable à celui d'un capitoul toulousain alors que l'un vit à quelques dizaines de kilomètres des armées ennemies et que l'autre coule des jours plus paisibles à plusieurs centaines de kilomètres ? La guerre semble être un angle d'attaque intéressant pour analyser comportement politique et cadre institutionnel théorique, parce qu'elle s'impose de manière différente à l'une et à l'autre tout en légitimant en partie leur

¹ B. Chevalier, *Les bonnes villes de France du XIV^e siècle au siècle au XVI^e siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982.

statut de villes privilégiées, statut fondé sur des bases identiques. Face à la guerre, les villes semblent faire les mêmes gestes, entrer dans les mêmes cadres au nom de privilèges très proches. Pourtant, il est impossible que le comportement face aux conflits ait été identique tant le niveau d'urgence différait d'un lieu à l'autre. C'est pour cela que j'aimerais réfléchir ici sur la notion de proximité de la guerre, proximité réelle ou proximité imaginaire voire fantasmée, qui présuppose une politique urbaine adaptée à ce qui est considéré comme une menace. Il s'agit donc d'explorer les attributions militaires de ces deux villes d'un bout à l'autre du XVI^e siècle, en temps de guerre étrangère comme en temps de guerre civile, en confrontant discours et pratiques autour des politiques de mise en défense, afin surtout de dégager des réalités multiformes de la notion de *bonne ville* et de privilège urbain.

La proximité de la frontière

Le premier élément de comparaison concerne la situation du lieu de vie par rapport au danger, l'appréhension de la proximité géographique d'un éventuel adversaire, et le discours sur la menace qui en découle.

La situation d'Amiens sur ce plan est le modèle même de la ville de frontière, reconnue comme telle et équipée pour cela. Ce n'est pas une nouveauté que de souligner combien la ville se considérait comme *l'une des principales clefs du royaume*, ou encore, *l'un des bastions de la défense française*². Ainsi, tout au long des guerres Habsbourg/Valois, l'autorité politique amiénoise s'est légitimement assimilée à un maillon de la défense du royaume, ville exposée aux raids ennemis et prenant place au côté d'Abbeville dans le dispositif des places fortes de Montreuil, Thérouanne, Hédin, Doullens ou Corbie³. Elle connaissait et nommait parfaitement ses ennemis, ces gens d'Artois et du Hénault voisin, et assumait cette charge qui justifiait légitimement l'ensemble de ses privilèges accordés par un souverain soucieux de préserver la fidélité de la place. David Potter a bien montré de quelle manière le règne de François I^{er} fut celui d'une redécouverte de cette frontière picarde, et *a fortiori* du rôle d'Amiens. Militairement, ce règne fut effectivement celui de l'accroissement du rôle et du potentiel défensif de la ville. Du point de vue de la perception par l'ensemble du royaume de cette frontière picarde, les choses ont été un peu plus tardives mais décisives. A Toulouse, la première mention d'un impôt, d'une demande de contribution pour défendre les places frontières, et principalement en faveur de la région picarde, ne date que d'août 1536⁴. Le roi à cette date était à Valence pour contrer l'invasion impériale en Provence et demandait aux Toulousains un prêt de 50 000 livres pour lui permettre d'endiguer les offensives impériales qu'il situait en Provence, mais aussi en Picardie et en Champagne, avec une insistance particulière pour la Picardie qu'il présentait comme la plus exposée. Pour la première fois, le rôle défensif de la frontière picarde était intégré à l'ensemble du territoire par l'action politique du souverain, devenant une sorte de cause collective reposant sur l'intégrité du territoire français. Avec Henri II, les choses s'accéléraient avec l'accumulation de ces impositions. Il eut recours régulièrement à un

² O. Carpi, *Une république imaginaire. Amiens pendant les troubles de religion (1559-1597)*, Paris, Belin, coll. "Histoire et société", 2005, p. 27 ; I. Paresys, *Aux marges du royaume. Violence, justice et société en Picardie sous François I^{er}*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 302.

³ D. Potter, *War and government in the french provinces. Picardy, 1460-1560*, Cambridge, C.U.P., 1993.

⁴ Arch. mun. Toulouse, AA 13/237 : commission du roi au premier président du Parlement et au vicaire général – Valence, 17 août 1536.

impôt en faveur des places frontières, impôt qui continua d'ailleurs d'être perçu au temps des guerres de Religion. En 1556 par exemple, il demandait à Toulouse de participer à hauteur de 3 000 livres à une contribution générale de 100 000 livres pesant sur les *villes éloignées de la frontière de Picardie pour la réparation des places frontières*⁵. Il en fut ainsi en 1555 et les années suivantes.

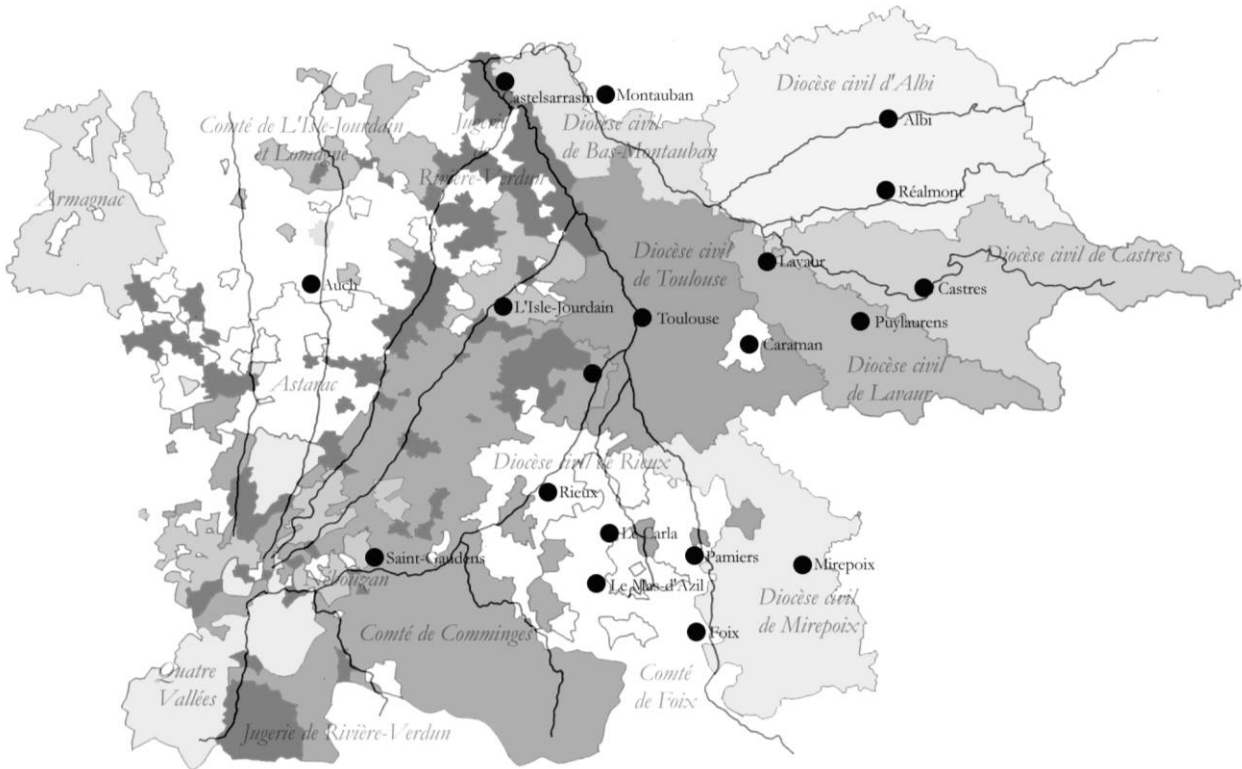
Ce rapport particulier de la Picardie à la chose armée fut alors verbalisé dans les exigences du souverain, conférant alors une identité à cette province qui allait désormais devenir la frontière à défendre. Chaque mande fiscale, chaque demande d'emprunt était inscrite dans une lettre patente qui portait en préambule une justification très argumentée de cette exigence. Ainsi, à partir des années 1540, par le biais des demandes d'impôts royaux, le caractère militaire de la Picardie et d'Amiens devint une représentation habituelle aux Toulousains. Quand on parlait d'Amiens dans les sphères de la municipalité toulousaine, c'est que l'on parlait de guerre et de frontière à défendre. Sur ce plan, la législation fiscale par la production de ce discours justificatif a permis de modeler l'image méridionale d'un nord du royaume ouvert aux invasions. Parallèlement, c'est à ce moment-là que le magistrat toulousain a cessé de présenter sa ville comme un lieu menacé par une frontière proche. L'Espagne et surtout le Roussillon encore espagnol n'ont cessé de faire peur aux Toulousains et provoquèrent des mobilisations militaires importantes à chaque annonce de mouvement de troupes. Cependant, la rhétorique de la frontière ne fut quasiment pas engagée, alors qu'au siècle précédent, elle n'avait cessé de l'être face aux menaces anglaises de Guyenne. Les Toulousains continuèrent de fantasmer sur les rêves prêtés à Charles Quint de venir sous leurs murs pour les assiéger et accessoirement les égorger, mais jamais ils ne se comparèrent aux villes du nord et de l'est du royaume, faisant de fait une distinction dans l'urgence de la menace.

En même temps, la représentation d'une ville de frontière exposée à un ennemi tout proche ne fut jamais oubliée par les Toulousains et elle fut peut-être même entretenue par ce pouvoir monarchique dans ses justifications fiscales en faveur de places frontières si éloignées du Midi de la France. Le glissement dans les guerres de religion représente un basculement remarquable de ce rapport à la frontière militaire, une inversion radicale dans le sentiment de proximité de la guerre qui fit de Toulouse une ville exposée en terres protestantes. La rhétorique toulousaine de la frontière redevint un lieu commun des délibérations, mais comme une frontière religieuse interne au royaume, à la province, et quelques fois interne à la ville⁶. L'ennemi était désigné : les protestants de Montauban, Castres, Réalmont, Foix, ... de toutes les villes de la périphérie toulousaine situées dans un rayon de 50 à 100 kilomètres.

⁵ Arch. mun. Toulouse, AA 41/41 : mandement du roi au trésorier de France et général des finances de Toulouse – Blois, 24 février 1556.

⁶ P.J. Souriac, "Les fantasmes du menace. La peur d'une frontière intérieure à Toulouse au temps des guerres de Religion", *Acte du colloque, Les frontières religieuses, juin 2004*, à paraître.

Circonscriptions administratives du Midi toulousain au XVI^e siècle



Les armées de l'ennemi étaient décrites avec minutie, et les liens épistolaires entre Toulouse et les bourgs catholiques restés fidèles tenaient en alerte citoyens et magistrats, persuadés qu'à tout moment un coup de main protestant se préparait. Ensuite, l'imaginaire de violence propre aux guerres de Religion achevait de décrire Toulouse comme se préparant à sombrer sous les torrents de sang ouverts par la soldatesque huguenote⁷. Le sentiment de frontière était prégnant, et les Toulousains usaient de la même rhétorique que les Amiénois face aux Impériaux dans les discours alors produits : leur résistance à l'hérésie conditionnait la résistance du royaume tout entier ainsi que le salut du roi de France. A ce titre, ils réclamaient un soutien de leur souverain, notamment des armées de secours qui ne vinrent jamais, ce qui conduisit à un sentiment d'abandon à l'origine d'une aigreur de plus en plus vive à l'égard de la couronne. A ce titre, ils cessèrent de payer les subventions pour les villes frontières, au prétexte qu'eux-mêmes étaient maintenant dans cette situation et

⁷ A titre d'exemple, voici ce qu'écrivaient dans leur serment les croisés de Toulousain de l'automne 1568, galvanisés par une guerre sainte qu'ils pensaient inévitable : [Les protestants] *abolissent tous les sacrements, les temples, les croix, les crucifixes, et toute la mémoire de la passion et bénéfice de notre redemption, brûlent les saints livres, meurtrissent les docteurs et prédicateurs, prestres, chretiens cruellement et inhumainement, et se vantent d'arracher toute la pretrise, et priver le roy de toute sa puissance et autorité ez villes de Montauban et autres villes qui sont sous leur puissance ez pays de Guienne et de Languedoc ; et les heretiques de la Guyenne, qui ne recognoissent pour roy sinon la royne d'Angleterre, à laquelle appartient la duché de Guyenne, comme ils disent temerairement, et que outre ce dessus, par force violence, ils se sont rendus maîtres de Castres, Puylaurens, Realmont, Miliau, Saint-Anthonin, Montauban, Le Carla, Le Mas-d'Azils, Le Tosat et depuis naguieres ont surpris Gailbac, Mazeres, Carmaing, Auriac, les Catalens, le Bourg-Saint-Bernard, et autres villes mediocres, là où ils ont meurtri tous les chretiens, hommes, femmes, petits enfants ; et non contents de ce, sont si temeraires, qu'ils ne font difficulté d'entreprendre sur la ville de Toulouse, où ils ne veulent laisser personne en vie, jusques que les rues fussent ruisseaux de sang, coulant jusques aux sangles de leurs chevaux [...]* – Devic et Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, Privat, 1875, t. XII, preuve 32.

auraient dû bénéficier de ce soutien général du royaume⁸. Comparativement, il ne me semble pas qu'Amiens ait produit un tel discours à cette époque, au moins avant les entreprises militaires dont elle fut la cible à partir de 1589. Elle arguait de sa place de ville frontière avec les terres espagnoles pour justifier son caractère monoconfessionnel, seul moyen selon elle de lui conserver son rôle militaire, du moins dans la rhétorique catholique. Cependant, elle ne s'estimait pas au contact d'une menace immédiate et permanente liée à l'altérité religieuse⁹.

Ainsi, Toulouse et Amiens se sont considérées à des périodes différentes comme des places de frontière pour assumer, au nom de cette situation géographique, un engagement politique et militaire de longue durée dont elles n'eurent de cesse de se prévaloir. Se voit confirmé ici un trait de l'identité urbaine française du XVI^e siècle, une prédisposition à la guerre. L'engagement militaire des villes au nom d'une existence plus ou moins proche d'un ennemi réel ou fantasmé entraine dans les considérations politiques des hommes au pouvoir dans les villes, se nourrissant constamment de la conjoncture pour orchestrer de nouvelles cérémonies militaires. Ces villes se considéraient comme de potentiels lieux de frontière, donc des lieux d'intégrité et de résistance dont dépendait le royaume tout entier. Les événements, quels qu'ils aient été, militaires ou religieux, n'ont alors eu de cesse d'actualiser cette identité politique en ordonnant la vie de la cité autour de spasmes belliqueux, tantôt affirmés, tantôt en sommeil, mais toujours en puissance dans l'identité politique de la ville.

La réactivité face à la guerre

Après avoir ébauché cette proximité dans la perception du danger, penchons-nous à présent sur la question des réactions qu'elle engendrait, sur la question de la réactivité face à la guerre.

Qu'en est-il d'abord au niveau de la mobilisation des hommes. Si l'on s'en tient aux règlements et diverses chartes des deux villes, elles apparaissent en tout point comparables : une garde urbaine assurée par les habitants, notamment aux portes et aux tours, ainsi que quelques corps d'élite. En fin de compte, les pratiques habituelles liées aux milices urbaines. Sur ce premier point, l'apparence est très trompeuse, et la proximité réelle de la guerre se révèle être un facteur discriminant dans l'organisation des citadins au combat. A Amiens, cette organisation était relativement bien réglée¹⁰. Exempte de gouverneur, c'était au mayeur, à la tête des échevins, que revenait le rôle de commander la défense de la ville. D'abord aux habitants, organisés en portiers pour les plus aisés, et en guet pour les niveaux sociaux inférieurs, eux-mêmes divisés selon les quartiers de la ville, habitants qui devaient une garde régulière et une mobilisation en cas d'alarme. A côté de cet ensemble fondé sur la communauté citadine, la ville comptait également six compagnies privilégiées, celles qui pratiquaient les différents jeux, les maîtres du jeu d'armes (grande et petite épée, demi

⁸ P.J. Souriac, *Une société dans la guerre civile. Le Midi toulousain au temps des guerres de Religion*, thèse de doctorat, Université de Paris IV-Sorbonne, décembre 2003, t.1, chapitre 4 : "La mobilisation financière".

⁹ Sur le refus de l'altérité religieuse comme élément de fragilisation militaire du caractère défensif d'Amiens : O. Carpi, *op. cit.*, p. 79.

¹⁰ A. Janvier, *Notice historique sur la milice communale d'Amiens*, Amiens, 1851 ; A. de Calonne, *Histoire de la ville d'Amiens*, Amiens, Piteux Frères, 1899, t.1, p. 490 ; A. Thierry, *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers Etat. Région du Nord*, Paris, Firmin Didot, 1853, t. 2, p. 618 : Ordonnance de François I^{er} confirmant l'échevinage d'Amiens dans la police et la garde de la ville – 4 février 1543.

lance et dague), les arbalétriers, les archers, les coulevriniers et, dernière en date, puisque créée seulement en 1528, celle des arquebusiers¹¹. Compagnies privilégiées tenues à s'entraîner, à posséder les armes de leur congrégation et à servir dans et hors la ville, elles étaient explicitement placées sous la seule autorité du corps de ville et se voulaient une force d'action d'élite relativement efficace. Dans les sondages effectués au sein des délibérations de l'échevinage ou dans les séries de compte des receveurs municipaux, sans vouloir idéaliser de manière excessive la mise en défense amiénoise, il n'apparaît pas de véritables tensions dans la levée de ces gardes, leur organisation et l'envoi de citoyens vers les places fortes de la frontière : pas d'accumulation de règlements des gardes, pas d'enregistrement massif d'amendes pour défaut de présence¹². Le fonctionnement de la garde urbaine semblait aller de soi, au moins pour les guerres de François I^{er} et d'Henri II, si ce n'est pour quelques nobles cherchant à éviter le ban en résidant en ville sans pour autant s'astreindre au service municipal¹³. Le sentiment laissé par les sources amiénoises consiste en une relative efficacité dans le principe d'autodéfense que représentait le privilège urbain de bourgeoisie.

A Toulouse, les choses semblent identiques : une absence de gouverneur qui conférerait aux capitouls le pouvoir de commandement militaire sur la ville ; une garde municipale composée des habitants levés en cas d'alerte et devant surveiller les portes et les tours de la ville ; une compagnie privilégiée, les archers du guet, chargée de maintenir l'ordre¹⁴. Cependant, en interrogeant la vie quotidienne des Toulousains du XVI^e siècle, les instances municipales témoignent surtout de leur inexpérience face à la guerre. En pratique, la mobilisation de la cité se fondait essentiellement sur la spontanéité du citoyen en armes : il n'y avait pas de congrégations de coulevriniers ou d'arquebusiers et les 40 archers du guet n'étaient que des pauvres hères sous payés et peu considérés¹⁵. L'élite n'avait donc pas de cadre qui aurait pu canaliser ses aspirations à la guerre et fournir aux magistrats municipaux une force organisée capable d'encadrer la population. La garde toulousaine existait sur le papier, avec un sergent major, des dizeniers et des tours de garde, mais en pratique, aucune structure ne venait stabiliser la mobilisation des habitants si ce n'est les responsables de quartier¹⁶. Ainsi, la prise d'armes toulousaine laisse systématiquement le sentiment d'un engouement massif à chaque alerte, mais souffrant en peu de temps d'un essoufflement que les magistrats municipaux ne parvenaient pas à compenser. En 1536 ou en 1544, quand les armées impériales furent annoncées en Roussillon, on ferma les portes et la garde citadine monta nuit et jours aux remparts pour guetter l'Espagnol. L'effort ne dura que quelques jours, avant que chacun ne rejoigne son travail¹⁷. De même, à chaque début de guerre de religion, la ville était prise d'une frénésie de garde et de parade en armes. A titre d'exemple, les Toulousains organisèrent une montre générale de la ville en novembre 1567, juste après

¹¹ Arch. mun. Amiens, EE 8 : Ordonnance des mayeurs, prévôts et échevins d'Amiens portant création de la compagnie des arquebusiers – 22 décembre 1528.

¹² Arch. mun. Amiens, BB 23 : délibérations municipales – 1535-1539 ; CC 128-131 : comptes des receveurs municipaux – 1536-1537.

¹³ Arch. mun. Amiens, EE 12 : Lettre Patente d'Henri II rappelant les obligations de la noblesse amiénoise dans la défense de la ville – 11 mai 1557.

¹⁴ E. Lamouzelle, *Essai sur l'organisation et les fonctions de la compagnie du guet et de la garde bourgeoise de Toulouse aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Champion, 1906 ; J.L. Laffont, *Policer la ville. Toulouse capitale provinciale au siècle des Lumières*, thèse de doctorat, Université de Toulouse II-Le Mirail, 1997, 3 t.

¹⁵ F. Letourneux, *Les itinéraires des rondes du guet à Toulouse au XVI^e siècle*, mémoire de maîtrise, université de Toulouse II-Le Mirail, 1973, 2 vol.

¹⁶ P.J. Souriac, *Une société...*, *op. cit.*, t. 2, chapitre 5 sur les règlements militaires toulousains.

¹⁷ Devic et Vaisète, *op. cit.*, t. 11, p. 252, p. 272.

le début de la deuxième guerre de Religion : selon le greffier municipal, entre 60 000 et 80 000 hommes auraient défilé d'une porte à l'autre, en costume de guerre, alignés de cinq en cinq, précédés des capitouls à cheval et en bel équipage¹⁸. L'affaire aurait duré la journée, et aurait surtout été une belle fête municipale. Au-delà de l'exagération de rigueur face à un tel événement, on voit ici comment la mobilisation militaire pouvait être source d'enthousiasme et attirer ainsi les foules des grands jours.

Mais passés les frissons des premiers temps, et avec une guerre civile qui finissait par s'enliser et devenir quotidienne, le rapport à la garde urbaine devint problématique. Les délibérations municipales se transformèrent très rapidement en litanies de plaintes contre la mauvaise volonté des citoyens refusant d'accomplir leur devoir ; elles accumulaient règlement sur règlement, contrainte sur contrainte, sans que cela porte vraiment à conséquence. La garde toulousaine était reconnue comme de piètre qualité. Et cela atteint un tel niveau, que les magistrats municipaux furent obligés de la compenser pour assurer un minimum de mise en défense à la ville¹⁹. D'abord, dans les années 1560, en faisant appel à des capitaines étrangers à la ville, ce qui est paradoxal pour une ville privilégiée, et prouve la nécessité dans laquelle se trouvaient alors les capitouls ; ensuite en recrutant des compagnies municipales à la périphérie directe de la cité et placées sous des capitaines toulousains ; enfin, et c'est la grande évolution des années 1575-1580, en créant une garde soldée et professionnelle de 200 individus, chargés d'accompagner et de surveiller les habitants dans l'accomplissement de leur devoir militaire. Dans cette affaire, c'est bien la proximité de la guerre qui imposa le choix politique d'inventer une nouvelle forme de mobilisation des hommes, ce qui, de fait, préexistait depuis longtemps dans des villes davantage soumises à la pression militaire. Ainsi la première impression laissée par le discours autour du privilège urbain n'est pas la bonne, l'expérience de la guerre par sa proximité dictant des comportements très différents d'un lieu à l'autre. Le privilège urbain était alors un cadre dans lequel la ville apprenait à assumer sa défense dans une relative liberté et selon les défis qui se posaient à elle.

Les choses sont comparables dans le soutien apporté par ces deux villes au plat pays, dans les troupes qu'elles envoyaient hors de leur mur pour la défense de leur cause. Dans les statuts des compagnies privilégiées d'Amiens, y compris dans celui du ban et de l'arrière-ban, il est nommément inscrit que les échevins se réservaient le droit de les envoyer se battre ailleurs que dans la ville, droit qu'ils utilisèrent à plusieurs reprises en faveur des places de Montreuil ou Doullens. Une nouvelle fois, à la lecture des sources, les choses semblent relativement organisées et admises. Côté toulousain, ces pratiques des corps expéditionnaires hors de la juridiction paraissent similaires, mais avec le même manque de professionnalisme que la garde urbaine. En 1544, on découvre dans Toulouse plusieurs empoisonneurs de puits que l'on pensait envoyés par les Espagnols²⁰. Aussitôt, s'organisa une traque impitoyable contre les suspects parallèlement à la mise en place d'une expédition vengeresse contre les bandes impériales que l'on croyait près de Carcassonne. Le capitoulat ordonna la levée de 1000 citoyens placés sous le commandement de Raymond de Fourquevaux, lui-même capitoul et membre du ban de la ville. La petite troupe partit pour Carcassonne peu de temps après. Là, rien ne s'était encore passé au bout de quelques jours, et les Toulousains, lassés de ce jeu de guerre, se débandèrent après avoir commis quelques

¹⁸ Arch. mun. Toulouse, BB 12, f°86r : récit de la montre générale faite en Toulouse – 23 novembre 1567.

¹⁹ P.J. Souriac, *Une société...*, *op. cit.*, t. 2, chapitre 5, paragraphe sur les gardes urbaines.

²⁰ Devic et Vaisète, *op. cit.*, t. 11, p. 272.

pillages dans les environs. Un processus identique fut à l'oeuvre à l'automne 1568²¹. Cette fois-ci la ville était agitée par les guerres de religion : un évêque des environs, du Couserans, qui venait de se faire jeter hors de sa cité par les huguenots, vint demander leur soutien aux Toulousains. Une croisade fut alors prêchée, avec bannière et croix blanche cousue sur les vêtements, prestation de serment, messe collective à la cathédrale, et constitution d'une petite armée. Elle fut envoyée dans le pays de Foix pour aller combattre les protestants au plus près, mais ce débânda au bout de quelques jours. En 1544 comme en 1568, il y eut spontanément dans le rassemblement, suivie d'une incapacité à mener une action dans la durée. Et comme pour les gardes urbaines, c'est avec l'expérience vécue de la guerre que cette prétention à agir sur son plat pays put véritablement s'organiser. A partir de la décennie 1570 et surtout 1580, les magistrats toulousains se dotèrent de moyens administratifs pour assurer de telles actions : commissaires des vivres, de l'artillerie, officiers pour lever et encadrer les troupes. La ville se spécialisa alors dans l'envoi de cheveu-légers vers sa sénéchaussée et assura progressivement un effort de guerre hors ses murs de plus en plus régulier. On voit ici parfaitement comment les Toulousains sont passés du privilège urbain en tant que puissance d'action à une adaptation concrète imposée par l'effort de guerre.

Enfin, dans cette réactivité à la guerre, un dernier critère d'analyse concerne les fortifications urbaines. A Amiens comme à Toulouse, les années 1520-1550 furent un temps de travaux importants, du moins de projets de travaux importants, en raison des transformations radicales qu'imposaient l'usage du canon et l'invention de la fortification bastionnée importée d'Italie. A Amiens en 1519, est bien connu le passage dans la ville de l'ingénieur italien Francesque qui dessina les plans du nouveau boulevard de la porte Montrescu à l'emplacement de l'actuelle citadelle²². En 1536, un autre Italien, Antoine Castelet, dirigeait les travaux des plates-formes d'artillerie et des boulevards construits entre la Hotoie et la porte de Guyencourt, porte de Noyon, de Paris, et d'autres lieux de la muraille²³. Ces ingénieurs étaient le plus souvent des commissaires royaux dépendant du gouverneur, envoyés par les autorités militaires provinciales vers les échevins pour les aider à transformer la défense de leur ville. C'était donc une entreprise à la fois royale et municipale, illustrant une véritable collaboration entre les divers pouvoirs ayant influence sur la ville. A Toulouse, la démarche fut identique. En 1525, les capitouls demandaient au maréchal de Lautrec, alors lieutenant général en Languedoc, l'envoi d'un ingénieur pour établir le plan des travaux à mener sur les fortifications²⁴. En 1538, deux Italiens, Fabrice Cecilhan et Antoine de Castel, dressait en neuf points le programme des travaux à mener selon les principes modernes de la castramétation, travaux auxquels les capitouls prétendaient s'engager²⁵. Cet ingénieur italien, Antoine de Castel, pourrait bien être le même homme que l'ingénieur italien Antoine Castelet passé à Amiens en 1536, signe supplémentaire de ces destinées visiblement proches d'une à l'autre des principales villes du royaume.

²¹ Cf. la note 7 pour l'acte de la croisade : Devic et Vaissète, *op. cit.*, t. XI, p. 509, et pour le contenu de l'acte de la croisade : t. XII, col. 888 ; D. Crouzet, *Les guerriers de Dieu*, Seyssel, Champ Vallon, t.1, p. 386-389 ; J. de Cardonne, *Remontrance aux catholiques de prendre les armes en l'armée de la Croisade instituée en la ville de Tholose contre les calvinistes huguenots, traîtres et rebelles*, Toulouse, Colomies, 1568.

²² A. de Calonne, *op. cit.*, t. 1, p. 488.

²³ Arch. mun. Amiens, BB 23, f°21r : échevinage du 6 septembre 1536.

²⁴ Arch. mun. Toulouse, AA 13/180 : lettre missive du maréchal de Lautrec aux capitouls – 7 mars 1525.

²⁵ Arch. mun. Toulouse, AA 13/249 : Avis des ingénieurs sur la fortification de Toulouse, envoyé par le grand maître, sur les mémoires donnés par Anthoyne de Castel et Fabrice Cecilhan – 24 janvier 1538

Au-delà de ces projets, les fortifications occupaient quotidiennement les municipalités : à Amiens comme à Toulouse, rares sont les séances des conseils de ville sans mention de l'état des travaux et des ordres à donner, rares sont les jours au cours desquels le trésorier municipal n'a pas dû effectuer un paiement à un maçon, à un manœuvre ou à un charpentier travaillant aux murailles ou aux fossés. D'ailleurs, cette véritable accumulation d'actes concernant les fortifications provoque une déformation documentaire en donnant l'impression qu'il s'agissait de l'activité principale des corps de ville. Par exemple, dans les compte amiénois de 1536 et 1537, sur des registres de dépenses qui comptent environ 250 folio, près de 210 ne sont consacrés qu'au paiement des fortifications, soit plus de 80% du volume du registre²⁶. Pour Toulouse, ce poids documentaire est nettement moins lourd, mais au temps des guerres de religion, c'étaient plus de 40% des actes, soit la majorité, qui concernaient les travaux des fortifications²⁷. Une nouvelle fois, se pose la question d'une évolution similaire entre Amiens et Toulouse : bonne ville rimait-il avec fortifications et murailles ? Une nouvelle fois, c'est en regardant au plus près des sources, dans le concret de ces dépenses de fortifications, qu'apparaissent des différences alors dissimulées.

Dans les dépenses toulousaines du temps des guerres de religion, donc de plus grand sentiment de menace sur la ville, les frais de fortification s'élevaient en moyenne entre 7 000 et 10 000 livres, sur un ensemble de dépenses compris entre 100 000 et 150 000 livres²⁸. De fait, les sommes engagées ne dépassaient jamais 5 à 8% du total. Pour Amiens, deux sondages opérés dans les comptes de 1536 et 1537 aboutissent à des résultats contrastés : en 1536, sur des revenus cumulés de 23 000 livres, 64% étaient dévolus aux fortifications ; en 1537, sur un total de 16 750 livres, donc nettement en recul, la proportion du coût des travaux n'était plus que de 30 %. Au-delà de ces deux années témoins, il semble qu'en moyenne la ville dépensait au moins 30%, et plus certaines années, de ses revenus pour ses murailles²⁹. L'écart dans l'engagement financier, en valeur absolue comme en proportion, est très sensible entre Toulouse et Amiens, la seconde l'emportant sur la première. Un même discours, un même recours à des ingénieurs, débouchaient pourtant sur des investissements très différents d'un lieu à l'autre. En termes humains, c'est-à-dire d'individus engagés sur les chantiers et payés par ces mêmes trésoriers, le décalage est comparable. A Toulouse, sur une année, c'est environ 80 individus différents qui étaient mobilisés, et jamais en même temps, laissant présumer qu'environ une quinzaine de personnes devait travailler régulièrement aux murailles entre mai et septembre. A Amiens, le comptable tenaient le registre des paiements hebdomadaires effectués sur les différents chantiers des fortifications, ce qui permet une connaissance très fine des personnels alors engagés : en moyenne en 1537, et par semaine, ce sont environ 80 manœuvres, une vingtaine de chevaux de traits et plus de 20 artisans, tout corps, confondus qui travaillaient essentiellement de février à octobre aux divers ouvrages de fortifications, soit plus de 100 personnes chaque semaine. L'engagement humain était considérable et surtout régulier sur l'ensemble de l'année comptable, révélant une efficacité remarquable de l'administration municipale dans la conduite des travaux.

²⁶ Arch. mun. Amiens, CC 128-131 : comptes des trésoriers de la ville d'Amiens – 1536-1537.

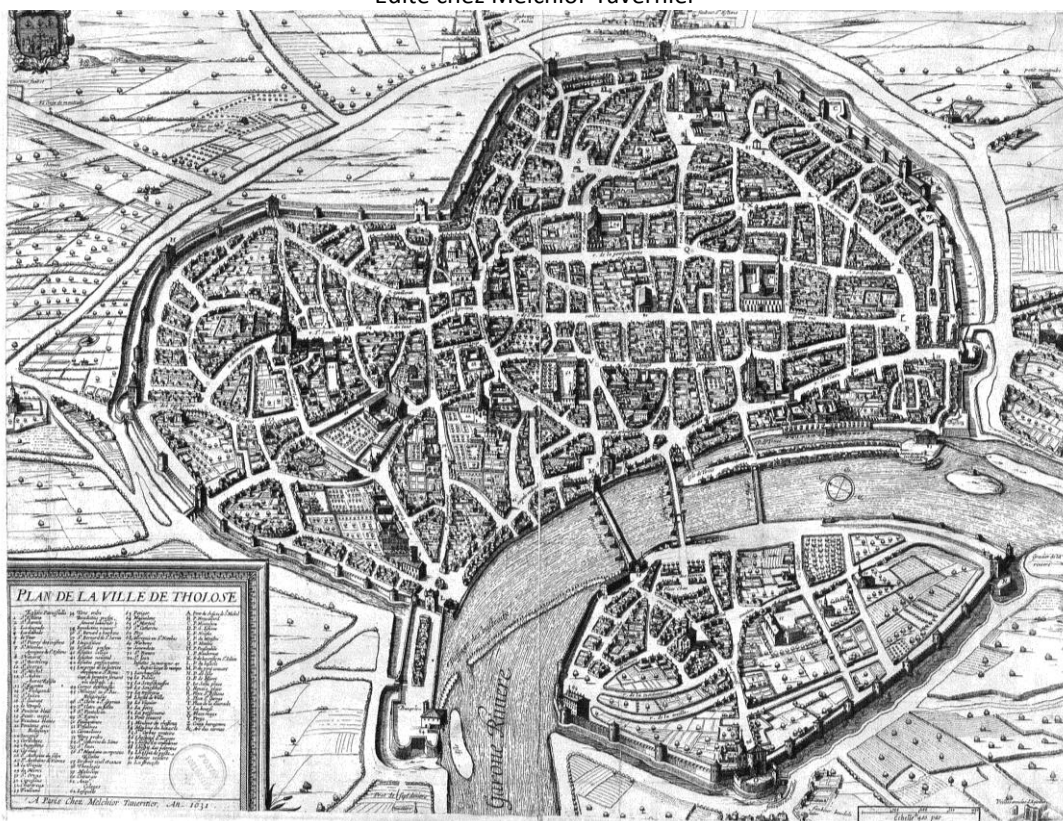
²⁷ Arch. mun. Toulouse, CC 1931 – CC 2010 : comptes des trésoriers de la ville de Toulouse – 1560-1600

²⁸ P.J. Souriac, *Une société...*, *op. cit.*, chapitre VII : "Le coût des opérations".

²⁹ O. Carpi, *op. cit.*, p. 30.

Plan de la ville de Toulouse – 1631

Edité chez Melchior Tavernier



Alors, comme dans la gestion des soldats, on aurait pu s'attendre à une adaptation des Toulousains aux contraintes de la guerre et voir s'accroître le poids des travaux sur les murailles dans les bilans comptables. Il n'en fut rien, car bien que les réparations aient été un point obsessionnel pour les magistrats municipaux toulousains, le contexte des guerres de religion n'imposa pas à la ville un tel effort humain et financier. Cité de 40 à 45 000 habitants pour des troupes ne dépassant pas 1000 à 3000 hommes, la densité même du bâti était une muraille dissuasive pour l'ennemi. En revanche, le comportement d'une ville comme Montauban, capitale protestante dans le Midi, se rapprocherait davantage de la prise de conscience amiénoise : de murailles replâtrées à la hâte en 1562, la ville passa à un système moderne comparable aux plus fortes places de frontières de cette époque. A Montauban également, l'engagement financier et humain était comparable voire supérieur à celui d'Amiens dans le premier XVI^e, parce que c'était une de ses principales garanties de défense³⁰. Ainsi dans cette comparaison entre *bonnes villes*, la préoccupation des fortifications se manifeste au cœur de la politique urbaine que l'on se soit trouvé à Amiens ou à Toulouse, mais avec des résultats très différents, les uns cherchant l'efficacité, les autres gesticulant surtout autour de leurs privilèges comme moyen de distinction dans l'ordre politique du royaume.

Libertés et service du roi

³⁰ H. Guicharnaud, "Les fortifications de Montauban", *Bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, 1978, p. 193-203 ; "Les fortifications de Montauban lors de l'Edit de Nantes", *L'Edit de Nantes. Sécurité et éducation. Colloque international de Montauban, 14-17 octobre 1998*, Montauban, 1999, p. 81-89.

Ces comportements militaires s'intègrent dans le rapport classique pour le XVI^e siècle du roi à ses principales villes : défendre sa cité était un service rendu au roi par les citoyens, service qui impliquait en retour une reconnaissance par le souverain de cette fidélité coûteuse. Cette reconnaissance se matérialisait alors au moyen des privilèges et de relations en apparence favorisées. Ce rapport traditionnel pose la question des libertés urbaines et du service dû au roi, dernier paramètre de cette proximité avec la guerre comme source identitaire des villes. Que l'on se trouve à Toulouse ou à Amiens, le fait de financer soi-même ses remparts, son artillerie et une petite armée pouvant servir d'auxiliaire à l'armée du roi justifiait l'exemption de taille, de garnison, de logement de troupes, et la relative liberté dans la conduite des opérations militaires concernant la ville. La construction du discours sur les franchises municipales et le service dû au souverain était identique au Nord comme au Sud, et probablement dans l'ensemble des villes françaises. Comme nous l'avons vu dans la pratique de la guerre, le discours masquait cependant des situations contrastées dans lesquelles le privilège théorique était davantage un discours constitué de poncifs, et probablement un élément de négociation entre la ville et le pouvoir central quand il s'agissait de mettre le royaume en défense, plutôt qu'un article réglementaire suivi à la lettre.

Les liens entretenus par les élites municipales avec les autorités militaires provinciales est sur ce point édifiant d'une adaptabilité des places aux différents contextes. Toulouse comme Amiens étaient exemptes de gouverneur, et les corps de ville administraient l'ensemble des affaires militaires. Seulement en cas de menace impérieuse, l'expérience du chef de guerre s'avérait plus précieuse que les velléités désordonnées des magistrats municipaux. Les liens entre Amiens et les lieutenants généraux ou gouverneurs de Picardie, La Rochepot comme les ducs de Vendôme, montrent une coopération efficace de la ville, dans le respect des attributions de chacun et la conscience d'une frontière à défendre³¹. En revanche, lors de la Ligue, l'autorité municipale sut se montrer très jalouse de ses prérogatives, notamment à l'égard du duc d'Aumale, ou de son lieutenant Balagny qui ne parvinrent jamais à contrôler complètement la cité³². A Toulouse, les choses sont inversées : la ville accepta en 1552 que le cardinal d'Armagnac, alors évêque de Rodez, vienne tenir résidence avec la charge de lieutenant du roi sur la sénéchaussée, tant qu'il n'avait pas de troupes, et tant que le royaume était en guerre contre l'Espagne³³. Mais en 1561, quand Catherine de Médicis envoya un capitaine gascon avec une compagnie pour éviter les troubles, les magistrats toulousains lui refusèrent l'entrée de la ville au nom de leurs privilèges³⁴. Ils firent la même chose en 1572 quand Montmorency-Damville, qu'ils n'aimaient guère, chercha à leur imposer un gouverneur municipal³⁵. En revanche, après les premiers feux des guerres, ils acceptèrent l'homme qu'installa Blaise de Monluc en leur mur,

³¹ *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, marquis de Rochambeau (ed.), Paris, Renouard, 1877 ; BnF 3062 : registre rassemblant une abondante correspondance entre le roi et les chefs de guerre en 1536 et 1537, au sein desquels se trouvent le duc de Vendôme alors gouverneur de Picardie, et le seigneur de La Rochepot, lieutenant général.

³² O. Carpi, *op. cit.*

³³ Arch. mun. Toulouse, AA 41/21 : Lettre patente du roi nommant le cardinal d'Armagnac comme lieutenant général du roi sur la sénéchaussée et ville de Toulouse – 22 mars 1552.

³⁴ Arch. mun. Toulouse, AA 18/76 : requête des capitouls de Toulouse contre la nomination d'Antoine de Lomagne vicomte de Terride au rang de lieutenant général – 7 octobre 1561.

³⁵ Arch. mun. Toulouse, AA 18/334 ; AA 18/341 ; AA 18/342 : ensemble des pièces concernant la nomination de Jean de Lambès de Savignac comme lieutenant sur la sénéchaussée de Toulouse, et le refus des capitouls de le recevoir en Toulouse – 1572-1573.

et ce dès mai 1562, donc peu de temps après avoir éconduit l'envoyé de la reine régente, et ils acceptèrent des sénéchaux-gouverneurs envoyés par l'adversaire de Montmorency-Damville, Guillaume de Joyeuse, lieutenant général en Languedoc, des années 1570 jusqu'à la fin de la Ligue³⁶. Il convient donc de conclure sur le caractère très souple de l'interprétation que l'on pouvait faire du privilège d'autodéfense en termes de commandement militaire : les magistrats municipaux, selon le contexte et leurs affinités, pouvaient aussi bien évoquer leurs privilèges ou se taire à ce sujet.

Il en est de même au niveau de l'exemption fiscale. Si Toulouse comme Amiens n'étaient pas soumises aux tailles, elles n'en demeuraient pas moins soumises à des impôts royaux conjoncturels et pour la plupart liés à la guerre. Fournitures de vivres et de munitions, participation aux soldes des armées en campagne ou sollicitation d'un emprunt pour cause militaire, l'une et l'autre, comme leurs consœurs, furent constamment soumises à une fiscalité d'Etat de plus en plus lourde. La position amiénoise sur cette fiscalité semble très proche de celle de Toulouse pour ce qui concerne le temps des guerres de religion : une volonté constante de chercher à y soustraire la ville, jusqu'à un quasi-écoeurement devant les exigences royales. C'est dans le refus du paiement de l'impôt que la rhétorique de la *bonne ville* était probablement la plus développée, mais l'obstination royale permettait bien souvent de la dépasser. La contribution sur les villes closes, le paiement des compagnies provinciales et pour la décennie 1560 en Languedoc, le paiement de l'armée du gouverneur dans un espoir de soumission radicale des protestants, furent pour Toulouse des contributions auxquelles elle finit par céder. En revanche, l'accroissement fiscal et les échecs militaires de Charles IX et d'Henri III dans les années 1570 firent qu'elle opposa par la suite un refus systématique à toute contribution à partir de 1575, au nom de ses privilèges. Une nouvelle fois, on mesure ici combien les privilèges des villes royales étaient des cadres souples permettant ou non aux corps municipaux d'adhérer à telle ou telle politique. Dans cet espace de dialogue, la guerre fut un point de discussion des plus importants et matérialisa adhésion ou refus à la politique royale.

Au terme de ce parcours entre défense amiénoise et défense toulousaine, se voit confirmée une ligne d'interprétation commune à ces deux villes du privilège de garde urbaine. Le cadre politique municipal, avec ses libertés et son administration, offrait un potentiel militaire remarquable. La ville du XVI^e siècle, que l'on se situe en Picardie face aux invasions impériales ou en Languedoc à proximité de l'adversaire huguenot, se considérait toujours en puissance de guerre, à la fois vigie surveillant ses propres intérêts et ceux du royaume tout entier et premier rempart défensif face à l'agression qu'elle percevait. Cependant, cette puissance de guerre n'impliquait pas une même adaptation au conflit, au contraire, la diversité des situations induisant une proximité différente d'une région à l'autre, d'une période à l'autre. Ainsi, les privilèges défensifs de ces deux *bonnes villes* apparaissent comme des cadres d'adaptation d'un rapport individuel à la guerre. Derrière un discours qui semble identique d'un bout à l'autre de la France, se cachent des familiarités très différentes avec la chose militaire, que se soit dans la définition de l'adversaire ou dans l'art de la mise en défense. A ce jeu comparatif, Amiens se montre bien plus aguerrie que

³⁶ En 1562, Blaise de Monluc laissait dans Toulouse Pierre de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde, qui se fit appeler *gouverneur de Toulouse* dans les documents officiels. A partir de 1574, la ville abrita un sénéchal doté des prérogatives d'un gouverneur militaire, François de La Valette seigneur de Cornusson, auquel succéda son fils aux mêmes charges à partir de 1586 [P]. Souriac, *Une société...*, *op. cit.*, chapitre II : "Commander pour le roi".

Toulouse, même si cette dernière mit à profit les années des guerres civiles pour approfondir ses procédures militaires. Dans les deux cas cependant, ce modèle fut exacerbé au cours des dernières années du XVI^e siècle, au cours de la Ligue : l'autonomie politique des deux cités leur permit de refuser de reconnaître un roi protestant et leur expérience des conflits leur assura une indéniable autonomie militaire. Cependant, la fermeture du dialogue politique avec le souverain qu'entraîna ce choix partisan vida de leur sens une partie des privilèges d'autodéfense, tant aux yeux des citoyens qui n'ambitionnaient pas une indépendance politique, qu'aux yeux du monarque qui sut s'en souvenir la paix revenue. La paix henricienne fut pour les deux villes un temps de recul de leur autonomie militaire, tant au niveau de la pratique des armes que du discours d'autodéfense, recul souhaité par le souverain, et finalement accepté par la ville.